

COMMUNE DE PREVERENGES



Election complémentaire à la Municipalité du 5 juin 2022 (2^{ème} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Entente préverengeoise SDK, comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAMME

Madame Karine STORM-DEVOLZ, née le 06.05.1974, originaire de Villars-le-Terroir VD, domiciliée au Chemin des Condémines 28 B à Préverenges, **élue tacitement Conseillère Municipale** pour la fin de la législature 2021-2026.

Pour le Bureau électoral

Le (la) président(e) du bureau:



Le (la) secrétaire:

Préverenges, le 17 mai 2022